

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 12 mars 2018, se tenait à 19h00 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Karène Langlois, René Desrosiers, Mathieu Pelletier, Roger Labrecque, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller David Pelletier est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil lundi le 12 mars 2018 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Adoption du règlement no 305-2018 décrétant une dépense de \$111 004 et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3e Rang de Massé;
- 2- Achat d'une camionnette de service;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de l'assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h03.

- 1- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 305-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE \$111 004 ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 10 ANS, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 3E RANG DE MASSÉ**

2018-03-65

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge d'intérêt public et doit, pour protéger les infrastructures routières existantes et assurer la sécurité des usagers, effectuer des travaux pour le remplacement d'une glissière de sécurité, le remplacement de ponceaux, le reprofilage des fossés et la mise en place de matériaux granulaires sur le 3e Rang de Massé;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé, le 4 mai 2017, une demande d'aide financière au programme "Réhabilitation du réseau routier local - Volet Accélération des investissements " pour laquelle la municipalité a reçu un accord de principe (no dossier AIRRL-2017-356) confirmant que notre projet de réfection du 3e Rang de Massé était jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% des dépenses admissibles (annexe B);

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres pour les dits travaux et que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 27 février 2018 à 11h00;

**ATTENDU QUE** la municipalité a avisé les soumissionnaires que la soumission de l'entrepreneur du plus bas soumissionnaire conforme demeure valide pour une période de 180 jours afin de permettre à la municipalité de compléter les différents documents administratifs nécessaires à l'adjudication du contrat et plus particulièrement l'approbation du règlement d'emprunt par

le MAMOT et l'annonce de l'accord de la contribution financière du programme AIRRL;

**ATTENDU QU'**il faut tenir compte des frais de financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Paris lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2018 et que la présentation du dit règlement a été faite par la directrice générale, Louise Boivin, lors de la même séance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité, selon les dispositions de l'article 1061 du Code municipal du Québec, la municipalité n'est pas soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par René Desrosiers

**APPUYÉ** par Mathieu Pelletier

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc adopte le règlement no 305-2018 décrétant une dépense de \$111 004 et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3e Rang de Massé.

**2- ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE**

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

**3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**4- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Karène Langlois la fermeture de l'assemblée à 19h10.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Maurice Chrétien, maire

\_\_\_\_\_  
Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière